

London, 60; Pour Windsor, je n'ai pas pu obtenir les chiffres, excepté pour le nombre total d'heures; et Scarborough, 48. Le ministre des Postes a déclaré à Saskatoon qu'il n'avait pas le pouvoir de divulguer de tels renseignements. A New Westminster, le total est de 22 et à Sudbury de 20.

● (10.00 p.m.)

C'est beaucoup. Bien de gens, en particulier les employés des postes ou ceux qui veulent y être employés sont extrêmement inquiets à ce sujet. J'ai obtenu ces renseignements à la suite d'un télégramme des postiers de Vancouver dont voici un extrait:

Il y a plus de 100 employés intermittents et 100 requérants ont réussi à se qualifier pour des emplois.

J'ai confirmé auparavant le nombre des employés intermittents employés à Vancouver.

D'après les renseignements que j'ai reçus, 26 emplois à temps plein ont été promis dans les postes d'Ottawa, mais aucun n'a encore été confirmé. Je crois pouvoir dire à bon droit que l'accord passé à propos de la semaine de cinq jours, en février, envisageait un gel de 60 jours pour les emplois permanents afin que les postes des employés actuels puissent être protégés pendant la période de réorganisation. Le délai expire dans trois jours. J'espère que le ministre nous dira quelles sont les possibilités d'améliorer la situation plutôt décourageante des employés intermittents d'un bout à l'autre du Canada que j'ai exposée avant la date d'expiration.

Finalement, monsieur l'Orateur, en réponse au député de Timiskaming (M. Peters), le ministre a déclaré en partie ce qui suit—qu'on peut lire à la page 6685 du *hansard* du 17 mars:

Cet après-midi, les fonctionnaires du ministère étudieront la lettre avec moi, et ils s'entretiendront aussi avec les dirigeants des syndicats des postiers d'Ottawa au sujet de ce qui a motivé la lettre et du problème relatif aux employés intermittents.

Il a ensuite ajouté ceci:

Nous sommes toutefois disposés à étudier le problème à fond avec les syndicats.

Ce que je voudrais savoir, c'est si le ministre ou ses fonctionnaires ont fait face à cette situation intermittente et s'ils en ont discuté avec les syndicats des postiers d'Ottawa. Dans le cas contraire, quand pouvons-nous espérer qu'ils le feront?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Communications):** Monsieur l'Orateur, le député a donné toutes les raisons justifiant l'augmentation du nombre de travailleurs intermittents au cours des quelques derniers mois. A cause du passage à la semaine de cinq jours et en raison des assurances que nous avons données

aux employés permanents, leur promettant qu'ils ne perdraient pas leur emploi, on leur a garanti la sécurité et, depuis la mi-octobre, nous n'avons plus engagé de nouveau personnel. Le devoir des Postes est évidemment de maintenir ses activités. Nous avons embauché des employés intermittents ou à temps partiel, tout en maintenant ces situations vacantes.

Je dois m'en prendre à un communiqué du *Globe and Mail* déclarant que le nombre d'heures supplémentaires aux Postes étaient en hausse. Le communiqué fait allusion à l'emploi que nous avons fait des travailleurs intermittents. Le fait est qu'après la conversion à la semaine de cinq jours, les heures supplémentaires ont baissé dans les Postes et le nombre d'ouvriers intermittents aussi. Nous en discutons avec les membres du syndicat. Le problème nous préoccupe autant qu'eux.

Je dois dire à l'égard du bureau de poste d'Ottawa que le porte-parole syndical qui a accusé le ministère de népotisme s'est trouvé, mettons, embarrassé lorsqu'un interrogateur, lors d'une émission télévisée, a dit que d'après lui l'accusation de népotisme pourrait s'appliquer aussi bien aux hauts fonctionnaires des Postes à Ottawa qu'aux membres du syndicat. Cela s'est avéré exact. Sur un peu plus d'une centaine d'employés intermittents, on pouvait dire que 35 avaient obtenu leur emploi parce qu'ils connaissaient quelqu'un dans l'administration des Postes. Dans la moitié de ces cas, c'était parce qu'ils connaissaient un membre du syndicat. Nous sommes affligés par ce problème aux Postes. Nous essayons de trouver une solution de concert avec le syndicat. Le taux des congés de maladie est anormalement élevé et il dépasse de 3 à 4 p. 100 la moyenne constatée dans l'ensemble du fonctionnariat. Ces absences sont vraiment injustifiées. Nous examinons la chose et nous finirons par trouver une solution de concert avec le syndicat. C'est vraiment une question de moral.

Je tiens à nier énergiquement l'accusation sous-entendue que nous engageons des employés intermittents pour pouvoir réduire nos frais ou la moyenne des salaires payés dans le service postal. C'est absolument faux. Si nous recourons à des employés intermittents, c'est en raison du genre de travail dans les bureaux de poste. Les moments de presse sont irréguliers. Il n'y a pas d'autre raison que celle-là.

**M. l'Orateur suppléant:** Une motion portant ajournement de la Chambre est censée avoir été adoptée. La Chambre s'ajourne donc jusqu'à demain à deux heures de l'après-midi.

(La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 10 h. 10 du soir.)